

Paris, le 7 juillet 2011

C O M M U N I Q U E

L'Assemblée Générale Mixte de la société EEM s'est tenue le Vendredi 24 juin 2011.

Le vote des actionnaires présents ou représentés a entraîné un certain nombre de décisions dont les éléments principaux sont listés ci-dessous :

- Le projet d'OPRA au prix de 21 € par action, validé par un expert indépendant, n'a pas été approuvé lors de l'Assemblée Générale, à titre extraordinaire, et devient donc caduc.
- Monsieur Guy WYSER-PRATTE et Monsieur René BRILLET rejoignent le Conseil d'Administration d'EEM en tant que nouveaux membres.
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric DOULCET n'a pas été renouvelé.
- Les résolutions A à H présentées par Monsieur Valéry LE HELLOCO, demandant notamment la fin du mandat des administrateurs actuels, ont toutes été rejetées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le groupe EEM dispose d'un bilan solide avec un faible endettement (12,4 M€ de dettes financières pour 66,9 M€ de capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010).

Ces chiffres ne prennent pas en compte la vente des hôtels vietnamiens pour un prix supérieur à 44 MUS\$, finalisée au premier semestre 2011, qui, de ce fait, a nettement renforcé le bilan de l'entreprise.

Le nouveau Conseil d'Administration, réuni autour de son Président, Monsieur François GONTIER, tiendra compte des attentes de l'ensemble des actionnaires et élaborera rapidement de nouvelles propositions afin de les présenter aux investisseurs dès qu'elles auront été arrêtées.

Une nouvelle Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée ultérieurement dès la rentrée, pour, entre autre, nommer un deuxième Commissaire aux comptes Titulaire ainsi que son Suppléant et voter l'affectation du résultat de l'exercice 2010, ces deux résolutions n'ayant pas obtenu la majorité des votes exprimés lors de l'Assemblée du 24 juin 2011.